

Communiqué de presse

Paris, le 2 juin 2016

Calais : des avancées pour les enfants qui demeurent insuffisantes

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon note avec satisfaction que deux enseignants viennent de prendre leurs fonctions au centre Jules Ferry de Calais afin que les enfants présents sur « la lande » puissent bénéficier d'une scolarisation. Il a pu constater que le « dispositif d'accueil et d'enseignement » était aujourd'hui réellement en place dans un espace dédié recevant prioritairement les enfants de 6 à 16 ans, ainsi que l'avait annoncé la ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem.

Cette initiative répond à une demande formulée dans une recommandation rendue publique par le Défenseur des droits, le 20 avril dernier, dans laquelle Jacques Toubon rappelait que l'Etat devait assurer l'effectivité du droit à l'éducation pour l'ensemble des enfants présents à Calais et demandait au ministère de l'Education nationale de prendre en urgence les dispositions nécessaires.

Le Défenseur des droits exprime en revanche son incompréhension et sa préoccupation majeure quant à l'absence persistante de réponse concrète de la part des pouvoirs publics pour assurer la protection des mineurs non accompagnés présents à Calais. Ces derniers demeurent soit hébergés avec les majeurs au centre d'accueil provisoire ou vivent dans la lande, sans aucun accompagnement spécifique, et ce malgré les annonces encourageantes de la préfecture et du conseil départemental.

Contacts presse

Sophie BENARD
Cheffe du service presse
sophie.benard@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / 06 18 56 04 69

Laetitia GOT-THEPAULT
Chargée de mission communication
laetitia.got-thepault@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79